

WEBINAIRE / 9 AVRIL 2026

REUNION CAMPAGNE PSF FFVOILE 2026

BANQUE POPULAIRE 
PARTENAIRE MAJEUR

FF  **oile**



ENVELOPPE DISPONIBLE

PSF 2026



Enveloppe 2026

Les fonds dédiés aux PSF en 2025 sont maintenus en 2026 pour l'ensemble des fédérations avec une enveloppe nationale qui reste à 70 M €.

Enveloppe FFVoile 2026 : **1 101 000 euros** (dont 172 600 € sanctuarisés pour l'Outre-Mer)

- Pour mémoire :
 - *Montant 2025 : 1 101 000 euros*
 - *Montant 2024 : 1 159 000 euros + 158 000 euros sur le dispositif vacances olympiques et paralympiques*
 - *Montant 2023 : 1 175 100 euros*
 - *Montant 2022 : 1 289 300 euros*
 - *Montant 2021 : 1 335 900 euros*
 - *Montant 2020 : 1 101 918 euros*
 - *Montant 2019 : 1 035 724 euros*

AXES OPÉRATIONNELS PSF 2026



Les attentes spécifiques de l'ANS

Dans sa note de service qui donne le cadre général (dans lequel la note de cadrage fédérale doit s'inscrire), l'ANS rappelle ses attentes spécifiques par rapport au PSF notamment concernant les domaines suivants :

- Pratique féminine (**20% des crédits**)
- Pratique des jeunes
- L'inclusion par le sport
- Pratique des personnes en situation de handicap (**tendre vers 15% des crédits**)
- Lutte contre toutes les formes de violences
- Sport Santé
- Pratique sportive dans l'Outre-Mer
- L'adaptation des pratiques sportives au changement climatique

La part de 50% de crédits pour les clubs est toujours impérative

La note de service 2026 invite les fédérations à porter une attention particulière pour les actions menées dans les territoires prioritaires (QPV / ZRR)

Les axes opérationnels du PSF 2026 de la FFVoile

Axes opérationnels fixés par l'Agence Nationale du Sport :

- **Développement de la pratique**
- **Promotion du Sport Santé**
- **Valorisation de l'éthique et de la citoyenneté**
- **Accession territoriale au sport de haut niveau**

La note de cadrage de la Campagne PSF FFVoile met en évidence la déclinaison fédérale de ces axes opérationnels.

Axe 1 : Développement de la pratique

Trois publics cibles : Accueil des publics féminins, Accueil des publics jeunes, et Accueil des publics en situation de handicap

Axes prioritaires pour les structures affiliées :

- Actions favorisant la parité des pratiquant.e.s et la pratique annuelle 100% féminine
- Création et développement d'une école de sport
- Mise en place de pratiques « passerelles » permettant une transformation d'une pratique en école de voile vers l'école de sport ou vers les pratiques compétitives
- Actions permettant une voile scolaire de haute qualité favorisant fortement l'inscription dans une pratique à l'année ; les initiatives co-financées ne peuvent pas avoir lieu sur le temps scolaire (sauf dispositif spécial)
- Accueil des publics en situation de handicap : développement de créneaux réguliers de pratique et mise en place de stages sportifs dédiés

Autre axe de développement : Création ou pérennisation de rallyes nautiques

Axe 1 : Développement de la pratique

Trois publics cibles : Accueil des publics féminins, Accueil des publics jeunes, et Accueil des publics en situation de handicap

Axes prioritaires pour les organismes déconcentrés :

- Actions à destination des pratiquant.e.s : Création de rencontres sportives particulièrement sur des flottes partagées, courses par équipe, journées du jeune régatier, accueil des Ecoles de Sport sur les finales départementales/régionales, création de nouveaux formats de rencontres
- Actions à destination des encadrant.e.s : Accompagnement, valorisation du réseau des encadrants sportifs, forum départemental/régional des entraîneurs, challenge des entraîneurs et des moniteurs
- Actions à destination des clubs : Accompagnement au développement et à la structuration du territoire via par exemple des visites des Ecoles de sport, l'organisation de rencontres interclubs (bassins, rencontres de proximité)

D'une façon générale, les actions visant à assurer leur rôle de tête de réseau

Axe 2 : Sport Santé - Sport bien être

- ***Pour les structures affiliées :***

- Développer les offres « voile santé FFVoile » et « forme et bien-être FFVoile »
- Mettre en place une continuité d'activité physique en Ecole de Sport
- Développer une offre sportive favorisant l'éducation à la santé et la préservation de l'intégrité physique des plus jeunes
- Développer une offre voile santé bien-être à destination des entreprises

Une attention particulière sera portée aux actions menées en partenariat avec des **acteurs de santé** (maisons sport-santé, structures de santé, structures sociales et médicosociales, ...), à **la qualification de l'encadrement** en adéquation avec le public ciblé, ainsi qu'au thème de la **santé mentale**

- ***Pour les organismes déconcentrés :*** Une attention particulière sera portée sur le rôle de tête de réseau.
 - Accompagner le développement de projets Voile santé bien-être à l'échelle du territoire notamment en favorisant la montée en connaissance et compétences des intervenants et dirigeants, en animant le réseau des clubs, en relayant les dispositifs de soutien au sport santé auprès des clubs et d'une façon générale en représentant et promouvant la voile sur le territoire, auprès des instances territoriales et des acteurs du sport santé

Axe 3 : Ethique et Citoyenneté

- ***Pour les structures affiliées :***

- Lutter contre toutes formes de violences dans la voile
- Accompagner la prise de fonction bénévole pour les jeunes en particulier les jeunes arbitres, les arbitres espoirs et les aides entraîneurs
- Faciliter l'accès des femmes aux fonctions d'encadrante, de dirigeante et d'arbitre
- Développer les projets socio sportifs. Les structures qui déposent une demande d'aide pour un projet socio sportif doivent obligatoirement se référencer sur [la plateforme des Clubs Sportifs Engagés](#)
- Préserver l'environnement et sensibiliser à la protection des océans, de la mer et des plans d'eau intérieurs

- ***Pour les organismes déconcentrés :***

- Lutter contre toutes formes de violences dans la voile
- Recruter, former et accompagner les arbitres (en particulier les arbitres féminins, jeunes et espoirs)
- Promouvoir et accompagner la prise de fonction des bénévoles pour les aides entraîneurs et les entraîneurs de club
- Accompagner la prise de fonction des nouveaux dirigeants ; autres actions de formation des bénévoles ; Accompagner les régatiers et entraîneurs à l'apprentissage des règles de course

Axe 4 : Accession territoriale au sport de haut niveau

Les structures du PPF du programme accession territoriale (DRE et Clubs de Performance) sont les seules structures éligibles à un cofinancement sur cet axe. Elles doivent obligatoirement avoir mises à jour leurs informations sur le PSQS.

Les actions proposées doivent apporter une valeur ajoutée au fonctionnement habituel de la structure pour les sportifs et leur encadrement.

Priorité -> Mettre en place des actions qui permettent de détecter et identifier les sportifs à potentiel (clubs et régionaux) en les accompagnant et les formant vers le Haut-Niveau : ancrer les fondamentaux de la performance, athlétiser les sportives et sportifs, favoriser la transversalité des pratiques

Actions fortement prioritaires ->

1° Actions à destination des U15 voile légère (organisation de stages regroupant les meilleurs jeunes issus des Ecoles de Sport du territoire), des féminines et grands gabarits U15 et U17 et des U21 en habitable

2° Formation des entraîneurs des structures : actions de formation initiale et continue, organisation d'une session de formation sur un facteur de la performance, formation individualisée...

Seront notamment valorisés les stages et/ou autres actions ciblées sur les thèmes suivants :

- Développement et évaluation des qualités physiques
- Recours à un intervenant extérieur à la structure portant sur la construction du projet sportif
- Nouveaux supports/nouvelles pratiques avec l'objectif de développer des habiletés motrices

Importance de faire le lien avec les cellules fédérales de la performance et les structures de niveau

national (Pôle Espoirs) ou d'excellence (Pôle France) du territoire



RECEVABILITÉ DU DOSSIER ET ÉLIGIBILITÉ DES ACTIONS



Recevabilité du dossier

- **Association affiliée** ou organe déconcentré FFVoile
- Montant minimum de la demande : par dossier = 1 500 € (seuil abaissé à 1 000 € si la structure est dans un territoire carencé hors QPV) ; **par action = 750€** (seuil abaissé à 500 € si la structure est dans un territoire carencé hors QPV)
- Demande de cofinancement ne doit pas dépasser 60% du budget de l'action
- Le budget de l'action doit être équilibré (total des charges = total des produits)
- Les actions co-financées doivent débuter en 2026
- Un seul dossier par structure
- **3 actions maximum pour les clubs, 4 pour CDV-CT, 6 pour les ligues**
- **Montant maximum par action : 15 000 €**
- Dépôt du dossier sur le **Compte-Asso**
- Dépôt du dossier dans les temps (**30 Avril avant 12h00**)
- Dossier complet

Eligibilité des actions

- Action(s) inscrite(s) dans une (ou+) priorité(s) ANS + PSF FFVoile
- La demande doit correspondre à un projet précis et pas un plan de développement de la structure.
- Le PSF n'est pas une subvention de fonctionnement ni une aide à l'emploi ni une subvention d'équipements mais un cofinancement permettant la réalisation d'une action qui remplit l'un des objectifs décrits dans la note de cadrage.
- La demande de cofinancement porte sur l'ensemble des charges liées à l'action. Les principales dépenses éligibles en lien avec une action sont : l'achat de fournitures et de petits matériels ; la location ; le recours à un prestataire extérieur ; la valorisation de la masse salariale (et de la contribution bénévole) ; la production de documentation ; la publicité ; les déplacements ; les amortissements dans la limite de 30% du budget global de l'action.

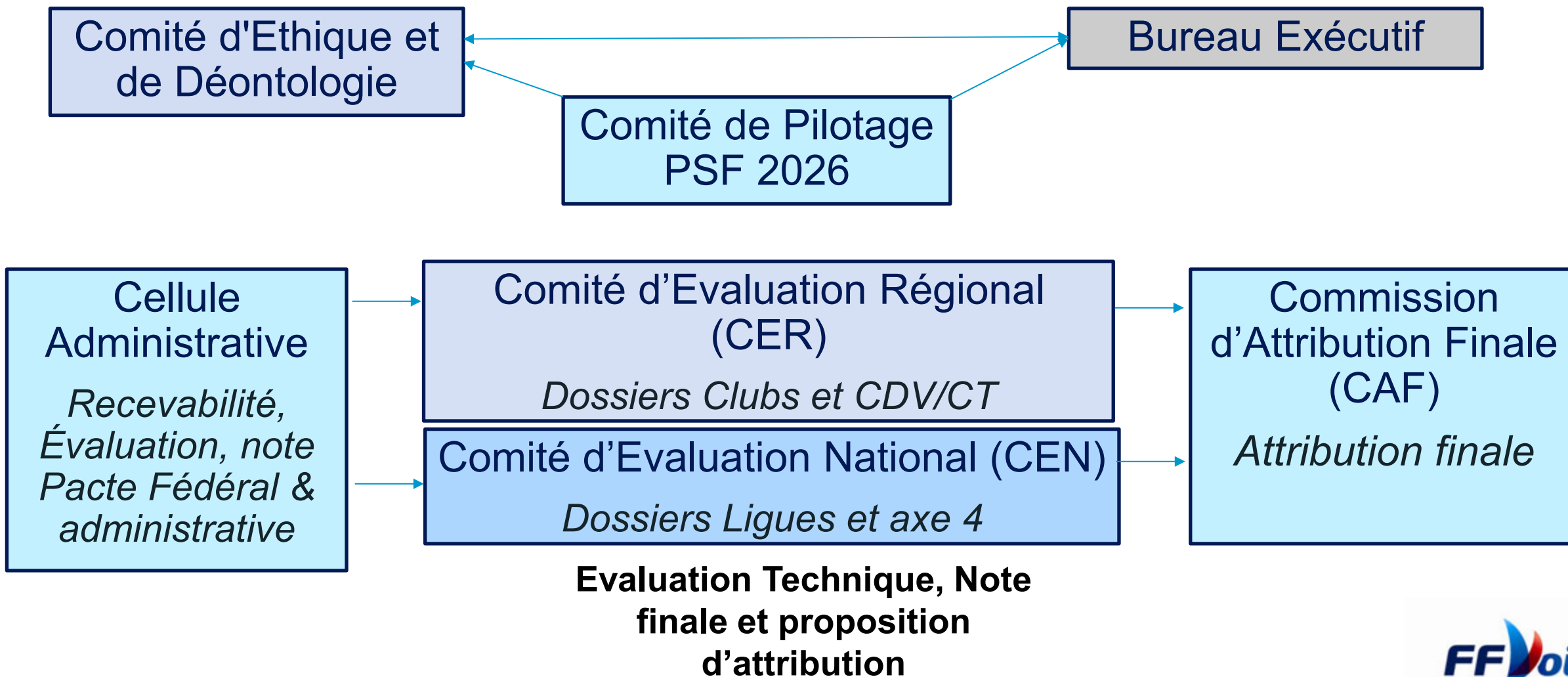
Actions non éligibles

- Les frais de déplacement pour la participation à des championnats de France (les ligues des territoires d'Outre-Mer sont les seules à pouvoir financer des projets intégrant des frais de déplacement en métropole)
- Le versement d'aides dédiées aux athlètes de haut-niveau et des listes Espoirs
- Les actions se déroulant sur le temps scolaire (à l'exception des projets qui s'inscrivent dans des dispositifs portés conjointement par les ministères chargés de l'éducation nationale et des sports et qui prévoient une intervention possible des associations sportives dans les horaires officiels d'enseignement)

ORGANISATION FFVOILE



Structure de l'organisation cible du PSF 2026 FFVoile



CRITÈRES D'ÉVALUATION



Critères pris en compte pour l'évaluation

Critères administratifs et pacte fédéral:

- Pièces à transmettre sur le Compte Asso : RIB, statuts, liste des dirigeants, rapport d'activité, comptes annuels, budget prévisionnel, projet associatif de la structure
- Adhésion de la structure au pacte fédéral : détention d'un label (en particulier le label école de sport), inscription au moins d'une régates au calendrier, saisie du bilan d'activité 2025 (Espace Club), évolution licences, honorabilité 100%

Critères techniques :

Qualité globale et opérationnelle de l'action, pertinence au regard de la note de cadrage, impact de l'action, type de public visé par l'action (notamment les femmes, les jeunes, et les personnes en situation de handicap), ...

PSF 2026 – Points importants

- Transmission du Compte Rendu Financier 2025 (CRF) sur le [Compte Asso](#) au moment de votre demande de cofinancement 2026. Tout comme en 2025, il ne sera pas possible en 2026 de demander le report d'une action cofinancée lors de la Campagne PSF FFVoile 2025 qui n'aurait pas pu être réalisée. Par ailleurs, l'ANS a rendu inéligible les projets des structures qui n'auraient pas transmis le compte-rendu financier de leur projet 2024. Pour plus d'information sur les comptes-rendus financiers, vous trouverez sur [le site internet du PSF FFVoile](#) l'enregistrement d'un webinaire dédié à ce sujet ainsi qu'une présentation PDF reprenant les éléments importants du webinaire.
- Avant toute autre chose, créer (ou mettre à jour) votre Compte Asso il est primordial de renseigner et mettre à jour l'ensemble des éléments mentionnés dans la sous-partie « Recevabilité du dossier ». Tout élément manquant vous pénalise.
- Vigilance sur le fait de bien sélectionner la subvention qui correspond au PSF et à votre région (code subvention à la page 15 de la note de cadrage)
- Clôture des dossiers le 30 avril à 12h00 – il n'y aura aucune exception à la règle
- Un seul dossier par structure mais un dossier peut intégrer plusieurs actions pour lesquelles vous sollicitez un cofinancement (limitation d'actions par structure : 3 pour les clubs, 4 pour les CDV-CT et 6 pour les Ligues)
- Attention au seuil minimum et maximum pour les actions et le dossier
- Le budget doit être équilibré et l'action ne peut pas avoir commencé avant le 1^{er} janvier 2026 et après le 31 décembre 2026
- La demande de cofinancement ne doit pas dépasser 60% du budget de l'action envisagée

Projets Sportifs Territoriaux (PST)

PST = Dispositif permettant de financer de nombreux emplois dans le milieu sportif et de valoriser la contribution de notre réseau au développement de l'aisance aquatique

Les crédits 2026 pour les PST ne sont pas encore connus mais seront communiqués aux structures ultérieurement. Pour information, l'enveloppe PST 2025 était de 69,72 Millions d'euros, comprenant principalement :

- 52,79 M € pour soutenir la professionnalisation du mouvement sportif : emploi
- 12,8 M € pour des actions relatives aux politiques publiques du sport (notamment la lutte contre les dérives et les violences sexuelles dans le sport et les savoirs sportifs fondamentaux)
- 4,139 M € pour financer les actions menées en Corse, Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon et Nouvelle-Calédonie (territoires non concernés par la Campagne PSF)
- Important de se rapprocher des délégués territoriaux de l'ANS, des DRAJES, des DSDEN (Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) et des SDJES qui mènent des campagnes dédiées à chaque dispositif au niveau régional et selon un calendrier qui leur est propre
- Récapitulatif des PST sur le site de l'ANS en [cliquant ici](#)

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

Contact :

psf@ffvoile.fr

01.40.60.37.53

